



Compte-rendu Conseil Municipal du 23 septembre 2022

OUVERTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents 14 :

Mr Jean-François RODIER	Mme Yvette COLOMB	Mme Nathalie CLUSE
Mr André ARNAL	Mme Joëlle BASTIEN	Mr Pierrick GRAFFOILLERE
Mme Caroline MALHERBES	Mme Danielle LINARD	Mr Willy VIOLLE
Mr Michel LACROIX	Mr Jacques ROFFY	Mr Hervé ROUX
Mme Françoise FOUSSAT	Mme Cécile GANE	Mme Céline PRADEL
Mr Cyrille SCIORETO	Mr Jean-Luc ANDRÉ	Mme Anne DELHOSTAL
		Mr Jean PRIVAT

Absents excusés 5 et procurations 5 :

Mr Jacques ROFFY à Mr André ARNAL
Mr Pierrick GRAFFOILLERE à Mr Jean-François RODIER
Mme Danielle LINARD à Mme Joëlle BASTIEN
Mr Hervé ROUX à Mme Anne DELHOSTAL
Mr Jean PRIVAT à Mme Françoise FOUSSAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30.

Monsieur le Maire propose Mme Nathalie CLUSE comme secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Mr le maire souhaite faire un point sur les animations estivales et remercier les acteurs de ces animations réussies sur la commune.

Il souhaite également faire un point sur l'avancement des travaux de voirie avec la 1^{ère} tranche de travaux quasiment terminée (manque impasse du Combadou et impasse du Moulin). Prochainement devraient débiter les travaux sur la rue de la Jordanne, le chemin des Rivières et la 2^{ème} tranche de la traverse.

Il nous communique également diverses informations :

- Après obtention du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation), il va être mis en place une alarme anti-intrusion - attentat (PPMS) ainsi qu'un système de visiophone au portail de l'école avec une ouverture à distance. Une 11^{ème} caméra sera également installée pour protéger les parkings devant l'école ainsi que l'entrée de cette dernière.
- Concernant l'annexe de la mairie, un aval de la Région a été donné afin de changer la destination des locaux, une podologue pourrait être intéressée afin de s'y installer de façon ponctuelle, si confirmation, une convention devra être établie.
- Une ergothérapeute, Mme Laura Lopez est installée depuis peu dans les mêmes locaux que l'ostéopathe Morgane Lafon.
- Concernant le dossier de financement city/padel : Réception du récépissé de recevabilité du dossier au titre des aides ANS (Agence Nationale du Sport).

Approbation du PV du dernier conseil municipal du 23/09/2022 :

Aucune observation. Adopté à l'unanimité.

CABA- rapport 2021

Les points suivants ont été présentés :

- Rapport annuel de gestion de l'eau et de l'assainissement : l'urbanisme, le SPANC, le prix de l'eau, les travaux, les branchements, les assainissements collectifs, les performances épuratoires, la gestion du milieu aquatique, les 4 thématiques d'actions (végétation-biodiversité, qualité, animation, hydro morphologie), les troubles liés à l'élevage.
- Rapport annuel sur le traitement des déchets : collecte des ordures ménagères, le traitement en centre de tri, les dépenses de fonctionnement, le coût des services, la réduction des déchets, la quantité des emballages et papier/habitant, la quantité de verres/habitant.

Les rapports 2021 sont disponibles en mairie pour consultation.

Numérotation Impasse Empeyroux :

Suite à la construction des nouvelles habitations situées Impasse Empeyroux, le nom restera le même et la numérotation des habitations se fera dans la continuité des maisons existantes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

TAS nouvelles habitations situées impasse Empeyroux :

Le coût de l'aménagement devrait être de 44k€.

Les maisons construites étant finalement plus grandes que prévu lors de la délibération d'instauration de la Taxe d'Aménagement Sectorielle (TAS), la TAS perçue est plus élevée.

Le but étant de financer 90% des coûts de voirie engagés, Mr le maire fait la proposition de pouvoir rembourser à chaque propriétaire en fin d'opération le surplus au prorata des m² du bâti taxable de chaque propriétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Création d'un poste d'adjoint technique aux écoles

Il s'agit d'une création de contrat sur 18 mois pour accroissement temporaire d'activités sur lequel sont utilisés maximum 12 mois, 9 mois ayant été consommés, cette délibération a pour but de valider le complément de 3 mois.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Externalisation de l'unité enseignement de l'IME

Mme Dumont, inspectrice de l'Education Nationale ASH, suite à un rendez-vous en 07-2022, avec Mr le Maire, Mr Arnal et Mme Cluse, nous a sollicités afin de nous proposer au sein de l'école de Jussac, l'ouverture d'une unité d'enseignement externalisée.

Cette unité concerne des enfants de l'IME de Marmanhac (âgés de 6 à 12 ans).

8 élèves maximum pourraient être scolarisés dans leur classe au sein de l'école de Jussac.

Ces élèves sont inscrits à l'école de Jussac mais ne comptent pas dans les effectifs de l'école, en revanche, leurs parents peuvent être élus au sein du conseil d'école. Le temps scolaire est de 12h / semaine.

Afin de pouvoir poursuivre les démarches, une convention doit être préparée puis signée avec l'ARS, l'IME de Marmanhac, l'ADAPEI et la commune de Jussac.

Cette délibération a pour but d'autoriser le maire à continuer les démarches.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle CAJ

Le CAJ a un compteur d'électricité temporaire installé au niveau du théâtre de verdure permettant à plusieurs associations de l'utiliser durant les festivités d'été.

Suite à toutes ces utilisations, ce dernier a reçu une facture d'ENNEDIS d'un montant de 1 556.89€ TTC.

Cette délibération a pour but de valider une subvention exceptionnelle du même montant afin de rembourser le CAJ.

Délibération adoptée l'unanimité.

Création d'un contrat d'apprentissage

Afin de permettre l'embauche d'une personne en contrat d'apprentissage (CAP petite enfance), une délibération est nécessaire pour la création du contrat (de 10 mois).

Cette personne sera en apprentissage aux écoles afin de préparer son diplôme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mme Delhostal demande quel est le statut de Safia au sein de l'école, Mme Cluse lui répond qu'il s'agit d'un contrat service civique lié directement à l'école, elle n'est pas employée par la mairie.

Décisions du Maire

Le Maire, suite à la vente de la maison située face à la mairie (9 av de la Prade) a fait valoir le droit de préemption par la commune. Le montant est de 154k€ + frais de notaire (les frais de commission restant à la charge du vendeur).

Cette acquisition via préemption pour intérêt commun avec le Département (sécurisation de la liaison RD59/ RD922 et création du futur centre bourg) pourrait faire l'objet d'un fonds de concours du Département à hauteur de 50%.

Mme Pradel fait remarquer qu'il aurait été préférable d'en parler au préalable.

Mr Le Maire informe que pour ce type de décision, les délais impartis ne permettent pas toujours une consultation de l'ensemble du Conseil Municipal et que les délégations données en début de mandat le permettent.

Concernant le marché public « Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage relative aux études préalables de définition du nouveau centre-bourg de la commune de Jussac », Mr le Maire nous informe que le groupement du cabinet d'architecture INVIVO a été retenu pour un montant de 54 160€ ht.

Ce groupement a pour un des objectifs de nous fournir d'ici fin novembre, les éléments qui permettent de prendre une décision sur la ligne de conduite à adopter dans le but de déposer un dossier DETR pour 2023 (complémentaire aux travaux du CAUE).

Il devra également faire des propositions sur la feuille de route des années à venir en intégrant les engagements de l'équipe municipale et les besoins exprimés par les acteurs socio-économiques de la commune ayant collaboré aux ateliers participatifs.

Mr le maire propose l'intégration de Mr Arnal à la commission sécurité (intégration validée) et propose aux autres membres du Conseil Municipal d'intégrer d'autres commissions s'ils le souhaitent. Personne d'autre ne le souhaite.

Mr le Maire nous informe de la signature du contrat avec l'entreprise AB ingénierie pour un montant de 2 732€ HT, il s'agit d'un coordinateur (Coordination Sécurité Protection de la Santé) pour les travaux liés à la traverse (contrat obligatoire).

Mr le Maire nous informe de la suppression de la régie municipale « animations culturelles » créée en 2010 pour une activité de cinéma en plein air.

Mme Foussat fait un état des fluides :

- Pour l'année complète 2021 les charges d'électricité s'élevaient à 61879€, elles sont arrêtées en date du 20/09/2022 à 47580€.
- Pour l'année complète 2021 les charges de gaz s'élevaient à 28075€, elles sont arrêtées en date du 20/09/2022 à 33091€.
- Pour l'année complète 2021 les charges de carburant s'élevaient à 10291€, elles sont arrêtées en date du 20/09/2022 à 8000€.

Mr Scioreto informe que des études sont en cours afin de mettre des thermostats sur les radiateurs et d'évaluer les coûts sur un système d'eau qui sera chauffé par du solaire.

Aucun élu n'ayant rien à ajouter, Jean François Rodier propose de clore la réunion.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Nathalie CLUSE

Jean-François RODIER

